

Le 4 juillet 2011.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 4 juillet 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Monsieur Pascal Paquette prend son siège à 19 h 32.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	10 455,75 \$	taxes direct	4 456,93
	Sub. voirie 1 ^{er} vers.	75 700,00	internet direct	905,00
	Permis	410,00		
	Photocopies	13,50		
	Livre centenaire	65,00		
	Internet	635,50		
	Salle recensement	73,50		
	Crédit ass.	293,00		
	Mutations	2 590,20		

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Alain René	2 caméras surveillance camion + installation	6 399,17 \$
Brico Béton Vibré	2 bases de béton + loc. mach.	810,57
Buropro	logiciel Antidote HD pour 3 ordinateurs	136,45
Soudure et Usinage St-Pierre	modification citerne	9 906,06
L'Arsenal	dérivation amorceur autopompe	688,96
Excavation Marquis Tardif	2 voyages sable terrain de jeux	182,28
Carrière Sts-Martyrs	rép. chemin sub. 0-3/4B	10 908,95
René Gagnon	camion	558,23
9201-2111 Québec		717,73
Excavation Marquis Tardif		976,91
Excavation Grégoire Garneau	niveleuse	865,83
Excavation Grégoire Garneau	niveleuse dans les rangs	1 812,83
René Gagnon	rang 1 sud-ouest, voyages de pierre	823,95
Régie inter. sanitaire des Hameaux		1 802,58
Christiane Leblanc	incluant 2 semaines vacances	1 915,16
Ministère du Revenu	avri, mai, juin + CSST	4 120,03
Receveur Général Canada		450,52
Gilles Leblanc	c.c. juin	75,00
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Diane Lefort	km + achat papeterie	136,46
.....	encre photocopieur	60,00
Coop. Ham-Nord	usine	26,72
Julien Côté	fleurs + transport	45,00
Gilles Leblanc	pelouse juin 26 h.	390,00

Raphaël Hudon	schéma	120,00
Noël Côté	90,00
André Langlois	nettoyage manteaux pompiers	50,00
Sortie pompier rang 2	8 pers. x 48h x 18\$/h	864,00
Louise Descormiers	lunch pompiers	55,00
Sortie pompier Chesterville	8 pers. x 3h min. x 18\$/h	432,00
Sortie pompier St-Rémi	6 pers. x 3h min. x 18\$/h	324,00
Christiane Leblanc	jour de registre, 7 juil. all. 4 h supp.	80,00
Johanne Allard	achat fleurs	51,08
Hydro Québec	éclairage public	171,30
Sogetel	c.c.	69,19
....	bureau	134,88
....	internet	569,62
Télébec		176,82
Réseau Mobilité Plus		88,12
Ministère du revenu	clicsécur pour la coop.	38,00
Rogers		37,98
Alain René	internet	193,67
Postes Canada	circulaire	23,75
Francis Grimard	réparation chemins mun.	538,29
	Total	<u>48 609,09 \$</u>

Salaire des employés : 1 853,66 \$

Dans la salle, M. Marquis Tardif pose des questions sur la gravière qu'il exploite dans le rang 2 sud, on parle de droit acquis, de permis, 2 lots différents, même fiche d'évaluation, production de factures, pas fermé plus de 2 ans, environnement, etc.

01-07-11 GRAVIÈRE MARQUIS TARDIF

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que si M. Tardif (sous la raison sociale Excavation Marquis Tardif Inc.) peut prouver au ministère de l'Environnement, au moyen de factures passées, que le site de la gravière a été en exploitation ces dernières années, la municipalité est d'accord qu'il puisse opérer la gravière sur les lots P-21A et P-20D, et si c'est confirmé que c'était exploité, il ne soit pas régi par le nouveau permis municipal pour une nouvelle gravière.

Concernant les factures pour les caméras de surveillance et les modifications au camion citerne, il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ces coûts soient payés à même les surplus, en attendant la subvention à recevoir pour la citerne et la retrait d'une partie des retours des droits d'exploitation des gravières et sablières, si permis par le règlement.

02-07-11 INSPECTION RÉGIONALE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'engagement de l'inspection régionale de la MRC d'Arthabaska, tel que mentionné à notre résolution numéro 03-06-11, au coût de 37 \$ de l'heure + 0,45 \$ du km pour les frais de déplacement.

Concernant le compostage et l'implantation du bac brun, confirmer à Gesterra que la municipalité budgètera un montant pour 2012 seulement. En attendant, on fera de la consultation avec la population avec un sondage et une assemblée publique avec les personnes ressources de Gesterra.

On a transmis à nos assurances l'implantation de caméras pour la surveillance des transports de camions de sable ou de gravier, afin d'assurer ces équipements en cas de bris ou de vandalisme.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme France McSween et résolu à

l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 38 \$ à Clicsécur pour la coop en attendant qu'elle ait accès à leur compte.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que M. Florent Charest apporte quelques exemplaires de son livre sur la communauté protestante établie jadis dans notre région, en consignation au bureau municipal. Il pourra donner l'adresse de la municipalité comme information aux personnes intéressées. Le livre se vendra 40 \$.

Demande de M. Florent Charest pour couper des arbres sur son terrain, référée à la MRC : un inspecteur de SNG Foresterie Conseil est venu voir, et il s'avère que la coupe de la rangée d'arbres ne vient pas en contradiction avec la réglementation en vigueur, principalement à cause de la superficie réduite.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de Mme Diane Lefort à Sherbrooke, le 16 septembre prochain, au coût de 85 \$, au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé portant sur «*La force de l'intelligence collective locale*».

La directrice générale a remis aux membres du conseil la liste des permis de construction et rénovation de janvier à mai 2011.

Collecteur de piles usagées sans danger : on regarde pour avoir un prix pour un contenant en métal ou en polycarbonate.

Vitesse route 161 : rencontre au bureau municipal le 11 juillet à 10 heures, avec des représentants du ministère des Transports.

Information reçu de M. Florent Charest, concernant une plante envahissante sur le bord de la rivière Nicolet : la MRC et Copernic ont été informés, mais pas facile à détruire.

03-07-11 DEMANDE DE SUBVENTION FINALE AUTOPOMPE

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir à la MRC d'Arthabaska et à M. Gaétan Désilets du MAMROT, la réclamation finale pour la subvention pour le camion autopompe, au montant de 21 100,26 \$, pour un coût total taxes nettes du camion et des équipements de 222 200,53 \$, soit 17 799,47 \$ de moins que prévu.

04-07-11 DÉFINITION D'UN MONTANT AU FAMM

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la résolution numéro 06-06-07, concernant un projet de camping dans le rang 2 nord, à Notre-Dame-de-Ham, la municipalité autorise M. Patrick Brousseau et Mme Martine Bérubé à déposer au CLD une demande maximale de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM).

05-07-11 Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM)

Projet Entreprise Boucherie Duchesne

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise M. Patrick Duchesne à déposer au CLD une demande maximale de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM).

Éboulement de terrain rue Côté, près de la rivière Morasse, les propriétaires ont été avertis.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Hydro Québec les coûts pour installer une lumière de rue au coin du chemin St-Philippe/rang 1 nord, afin d'éclairer les nouvelles boîtes postales installées à cet endroit. Retour au prochain conseil.

Soumission réparation de la toiture au centre communautaire : pas prêt encore.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Pascal Paquette puisse s'occuper de trouver un trailer pour le service de voirie municipale.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité de faire l'achat du logiciel Antidote au coût de 136 \$, devant servir pour 3 ordinateurs.

Rapport financier comité de l'Age d'or : M. Hudon fait la lecture d'un rapport, suite à leur assemblée de la fin mars 2011. Considérant que l'argent est bien utilisé, on continuera la subvention annuelle de 300 \$ jusqu'à nouvel ordre.

Il y aura la tenue d'un registre le 7 juillet, de 9h à 19h, pour le schéma d'urbanisme de la municipalité. Selon l'article 551 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, 4 heures supplémentaires seront payées comme allocation à la directrice générale.

Le bureau municipal sera fermé du 15 juillet au 1^{er} août pour les vacances estivales.

Prochaine séance du conseil lundi le 8 août.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Mme Jessica Lauzon pour faire le ménage au bureau municipal, 1 fois par semaine, au tarif de 10 \$ de l'heure.

La directrice générale fera une vérification concernant la demande de l'an dernier concernant la limite de vitesse à Chesterville, pour l'entrée du village après le 92 Principale vers la route 161, il y a de nouveaux résidents avec de jeunes enfants également. Aussi la démolition de la vieille grange qui devait être terminée au 1^{er} juillet.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Médéric Desharnais pour le fauchage sur le bord des chemins municipaux, au coût de 70 \$ de l'heure.

On parle d'un présentoir pour le trophée Ovation, on demandera des prix, retour en août.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger l'entente pour l'entretien des chemins d'hiver avec M. Mario St-Cyr, comme l'année passée.

Lettre aux particuliers pour les ponceaux à réparer aux entrées privées : M. Louison St-Pierre s'occupe de l'entrée de la rue Nault.

On répondra à M. Michel Bergeron qui ne veut pas faire cet entretien, qu'avant il n'avait pas de lac qui apportait de l'eau sur le bord du chemin public quand il y avait de fortes pluies, et qu'il pourrait mettre 2 ponceaux de 18 pouces côte à côte pour remplacer ceux en ciment et en métal qui sont brisés présentement. Aussi il pourrait être tenu responsable s'il y a un bris du chemin public à cet endroit. On lui donnera une copie du règlement sur les ponceaux.

06-07-11 Projet d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC)

Attendu l'annonce d'un nouveau programme d'économie sociale ;

Attendu que les coopératives constituées en conformité avec la Loi sur les coopératives sont admissibles ;

Attendu le caractère entrepreneurial s'articulant autour d'une finalité sociale de la future Coop Notre D'Ham ;

Attendu la participation citoyenne et l'ancrage territorial de notre communauté ;

Attendu le plan de développement de la municipalité, le maintien de services de proxi-

mité et d'activités rejoignant toute la population ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise l'inscription au Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) la future Coop Notre D'Ham.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée (21 h 03).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

